

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 avril 2025

n° 081-25 C

Objet : RD - Programme d'acquisition d'autobus de motorisation bioGNV Euro VI pour la période 2025 à 2029

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1
Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Marie Bénévisse à Cécile Trahand - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Alain Gaget - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Michel Dyen

- conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Max Joly - Laïla Karoui - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 avril 2025

délibération n° 081-25 C

objet **RD - Programme d'acquisition d'autobus de motorisation bioGNV Euro VI pour la période 2025 à 2029**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 16 mars 2023, le Conseil communautaire a approuvé le programme d'acquisition des autobus de 2023 à 2026, soit 15 autobus de motorisation bioGNV Euro VI en 2023, puis 5 autobus par an jusqu'en 2026.

Par ailleurs, le Conseil communautaire, lors de sa séance du 19 septembre 2024, a approuvé l'implantation du nouveau centre d'exploitation des bus sur le site des anciens abattoirs de la ville de Chambéry situé dans la zone de Bissy, avenue de la Houille Blanche. Les premières études d'aménagement réalisées ont permis de définir les contraintes techniques du projet avec notamment :

- un espace de stationnement pour 95 autobus au maximum,
- un bâtiment dédié à l'atelier et à la maintenance,
- un bâtiment pour l'administration et l'exploitation,
- un espace de stationnement pour environ 120 véhicules légers (agent de conduite...).

Ce nouveau centre d'exploitation des bus sera doté d'installations conformes aux normes en vigueur et conçues pour accueillir une diversité de sources d'énergie, telles que l'électricité et le biogaz. Tout en respectant les exigences de sécurité en matière de distances et d'implantation, ce centre répondra aux enjeux de la transition énergétique du parc d'autobus. Il contribuera ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en minimisant l'impact sur la qualité de l'air et en optimisant les consommations énergétiques.

Lors de la mise en service du nouveau centre d'exploitation des bus, prévue en 2030, le parc d'autobus sera composé de trois types de véhicules : des autobus diesel, des autobus fonctionnant au bioGNV et des autobus électriques.

Il est envisagé de construire un dépôt sans station-service de gasoil. Cette initiative témoigne de l'ambition de Grand Chambéry en faveur de la transition écologique du parc et de la création d'un dépôt écoresponsable.

De fait, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre du programme d'acquisition des autobus fonctionnant au bioGNV et électriques, en remplacement des anciens autobus diesel, et d'étendre ce programme au-delà de 2026, soit jusqu'en 2029.

Par conséquent, il est proposé d'adopter un nouveau programme d'acquisition des autobus pour la période 2025-2029, pour un volume total de 40 véhicules, soit 10 autobus articulés et 30 autobus standards.

Acquisition	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre autobus bioGNV	7	8	8	7	5
	<i>Au lieu des 5 autobus bioGNV par an prévus au programme d'acquisition des autobus 2023-2026</i>				
Nombre autobus électriques	5 <i>(acquisition approuvée par décision du Bureau du 7 novembre 2024)</i>	0	0	0	

Le coût d'un autobus standard bioGNV sur la base des options actuelles est estimé à 350 000 € HT et un autobus articulés à 510 000 € HT. Ainsi, pour 2025 et à titre indicatif, il est envisagé d'acquérir 3 autobus articulés et 4 autobus standards bioGNV, pour un montant estimatif total de 2,9 M€ HT.

Il est proposé de solliciter les financements les plus élevés possible de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Savoie ou de tout autre partenaire, en vue du financement de ces acquisitions.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la délibération n° 060-23 C du Conseil communautaire du 16 mars 2023 portant approbation du programme d'acquisition d'autobus de motorisation bioGNV Euro VI pour la période 2023 à 2026 et d'une station bioGNV privative et mobile,

Vu la délibération n° 173-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant acquisition auprès de la Ville de Chambéry du site des anciens abattoirs, avenue de la Houille Blanche, dans le cadre de la relocalisation du dépôt de bus du réseau de transport public,

Vu la décision n° 175-24 du Bureau du 7 novembre 2024 approuvant l'acquisition de 3 autobus standards et de 2 autobus articulés bioGNV Euro VI, via la centrale d'achat UGAP (commande 2025),

Vu la délibération n° 056-25 C du Conseil communautaire du 13 février 2025 approuvant le programme et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre d'exploitation des bus urbains,

Vu l'avis de la commission de la mobilité du 25 mars 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'adopter le nouveau programme d'acquisition des autobus pour la période 2025-2029, pour un volume total de 40 nouveaux autobus bioGNV et électriques (10 autobus articulés et 30 autobus standards),

Article 2 : de solliciter les financements les plus élevés possible de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Savoie ou de tout autre partenaire pour le financement de ces acquisitions,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **081-25 C**

Objet de l'acte : RD - Programme d'acquisition d'autobus de motorisation bioGNV Euro VI pour la période 2025 à 2029

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 10 avril 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250410-lmc1H33436H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33436H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2025

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 14 avril 2025